RELEVE DES DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL du 11/01/2024

2024-1-1 Décision modificative 4 budget commune

Date de convocation : 04/01/2024 VOTES

Nombre de membres en exercice : 19 Pour : 18

Nombre de membres présents : 15 Contre : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18 Abstention : 0

L'an 2024, le 11 janvier, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de BOUTET Martine

Présents: M. ANNEREAU Michel, M. AZAMA Christophe, M. BERGOUNIOUX Laurent, M. BOISSEAU Jérémy,

BOUTEILLER Evelyne, BOUTET Martine, LERAY Jessica, M. LESCALMEL Nicolas, LUC Laetitia, MALGOUYAT Florence, M. MARIONNEAU Clément, Mme MORGAN Amy, NAULET Marie-Bernadette,

SAINT-JALMES Pascale, M. SARAZIN Emmanuel

Procurations: MILLET Laura donne pouvoir à SAINT-JALMES Pascale, FREJOUX Bernard donne pouvoir à M.

ANNEREAU Michel, ABSOLU Florence donne pouvoir à Mme MORGAN Amy

Absents: M. PAIRAUD Mathieu

Excusés: FREJOUX Bernard, MILLET Laura, ABSOLU Florence

Secrétaire de séance : Christophe AZAMA

Objets: DM 4 - Budget commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6411 (012) : Personnel titulaire	-6 175,40		
739211 (014): Attributions de compensatio	6 175,40		
	0,00		
			salassu isto inte
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par BOUTET Martine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 18/01/2024 et de la publication le 18/01/2024

2024-1-2 Demande de subvention DETR Mairie-Préau

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 18 voix pour :

- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention DETR pour l'amélioration énergétique de la mairie et une autre pour la réalisation d'un préau dans la cour de l'école élémentaire

2024-1-3 Vente parcelle AB 99

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 18 voix pour :

- **Décide** de vendre la parcelle AB 99 à Monsieur Beloucif Aissa de 243m²,
- **Décide** de vendre au prix d'estimation des domaines à 10€ le m² soit en tout 2430€
- Précise que tous les frais afférents, notamment les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs

2024-1-4 Création emploi et mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 18 voix pour :

- $\mathbf{cr\acute{e}\acute{e}}$ un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (35h/semaine) à compter du 16/01/2024
- **enlève** du tableau des effectifs le poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe suite à un départ à la retraite
- repasse à 35 heures l'adjoint d'animation qui n'était plus à temps complet

- dit que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget
- met à jour le tableau des effectifs :

		EFFECTIF	
AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET (35 H 00 p/s)		BUDGETAIRE	POURVU
attaché		1	1
adjoint administratif principal 2ème classe		1	1
adjoint administratif		2	2
adjoint technique principal 1ère classe		2	2
ATSEM principal 1ère classe		1	1
adjoint technique principal 2ème classe		5	5
Adjoint technique		1	1
adjoint d'animation		3	3
		16	16
		EFFECTIF	
AGENTS TITULAIRES A TEM	PS INCOMPLET	EFFECTIF BUDGETAIRE	POURVU
AGENTS TITULAIRES A TEM adjoint technique	PS INCOMPLET 30 h 00		POURVU 1
			POURVU 1
			POURVU 1
		BUDGETAIRE 1 1	POURVU 1 1 POURVU
adjoint technique		BUDGETAIRE 1 1 EFFECTIF	1
adjoint technique AGENT NON TITULAIRE		BUDGETAIRE 1 1 EFFECTIF	1
AGENT NON TITULAIRE Accompagnatrices	30 h 00	BUDGETAIRE 1 EFFECTIF BUDGETAIRE	1 1 POURVU
AGENT NON TITULAIRE Accompagnatrices enfts handicapés	30 h 00 3 h 00 / semaine	BUDGETAIRE 1 EFFECTIF BUDGETAIRE	1 1 POURVU 2

2024-1-5 Dénomination du Dojo

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 11 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS et 1 voix POUR :

- se dit contre la proposition de l'école du judo de nommer le Dojo « Serge Dallet »
- **propose** que ce ne soit pas un nom propre et demande à l'école de judo de faire une nouvelle proposition en ce sens

FIN DE LA SEANCE: 19h55

LE COMPTE RENDU DANS SON INTEGRALITE EST AFFICHE A L'INTERIEUR DE LA MAIRIE

IL EST EGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE www.charron17.fr